



**ACADÉMIE
DE STRASBOURG**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Bas-Rhin

Division du premier degré

Le Directeur académique des services de
l'Éducation Nationale du Bas-Rhin

Bureau de la formation continue

Affaire suivie par :

Peggy KREMPP-ARCHER

PKA/03-2025/41

Tél. 03 88 45 92 44

Mél : peggy.krempp@ac-strasbourg.fr

65 avenue de la Forêt noire
67000 STRASBOURG

à

Mesdames les professeures et messieurs les
professeurs des écoles du Bas-Rhin,

S/c de Mesdames les inspectrices et Messieurs
les inspecteurs de l'Éducation nationale chargés
de circonscription du premier degré

Strasbourg, le 10 mars 2025

Objet : Appel à candidature pour des tuteurs d'étudiants préparant le concours du professorat des écoles (Maître d'accueil temporaire – MAT)

Texte de référence :

Missions des Maîtres d'accueil temporaire : <https://www.education.gouv.fr/bo/2010/29/mene1013103c.html>

L'organisation actuelle de la formation des étudiants se destinant aux métiers de l'enseignement et de l'éducation (Master MEEF première et deuxième années) renforce la dimension professionnelle du master MEEF, fondée sur une articulation théorie-pratique, autour d'expériences en milieu professionnel.

L'exercice en école des étudiants M1 et M2 se fait auprès de professeurs des écoles volontaires, à titre temporaire et intéressés par l'exercice d'une mission de Maître d'Accueil Temporaire (MAT). Le MAT accompagne l'étudiant dans l'observation et la pratique des gestes du métier, dans la mise en œuvre, l'évaluation des apprentissages et pour toutes les questions relevant de la conduite de la classe. En fonction du parcours de formation de l'étudiant, ce tutorat s'exerce soit dans la classe du MAT, soit en alternance (l'étudiant sera alors en responsabilité de classe à tiers temps).

En première année de Master, l'étudiant M1 bénéficie de deux stages d'observation et de pratique accompagnée, dans des cycles différents, d'une durée totale de 6 semaines : l'un au 1^{er} semestre de manière massée (3 semaines), puis un autre au 2^{ème} semestre de manière filée (1 jour par semaine sur 12 semaines) dans les classes des MAT.

Le MAT assure le tutorat de l'étudiant M1 durant ces périodes de stage et est amené à rendre un avis et une note, au titre de l'évaluation du parcours universitaire de l'étudiant.

En deuxième année de Master, l'expérience en milieu professionnel peut se réaliser selon deux modalités, en fonction de l'obtention ou non du statut de contractuel alternant :

- les contractuels M2 alternants suivent un stage filé en responsabilité totale de classe, un jour par semaine complété par 12 journées sur l'année scolaire. Le MAT assure un accompagnement de l'étudiant M2 sous plusieurs formes : à distance sur l'année, par des temps d'observation dans la classe du MAT et par plusieurs visites dans la classe de l'étudiant (remplacement assuré par la circonscription).

- les étudiants M2 non alternants suivent un stage mixte de pratique accompagnée dans la classe du MAT, un jour par semaine complété par 12 journées sur l'année scolaire. Le MAT, ainsi qu'un formateur INSPE, assurent auprès de l'étudiant M2 un tutorat mixte durant ces périodes de stage et sont amenés à rendre un avis et une note, au titre de l'évaluation du parcours universitaire de l'étudiant.

Durant l'année scolaire 2025-2026, le département du Bas-Rhin sera amené à proposer des stages filés et massés pour environ 200 étudiants M1 et 150 étudiants M2, ce qui suppose un nombre significatif de classes d'accueil et de MAT pour en assurer le tutorat.

Le professeur des écoles MAT, engagé dans ces missions de tutorat, percevra une rémunération dont le taux variera selon le nombre et la catégorie des étudiants suivis :

Etudiant en master MEEF	Rémunération pour accompagnement et évaluation
Etudiant M1	Le MAT accueille en général 2 étudiants M1 par stage. 150 € par stagiaire et par stage
Etudiant M2 non alternant	Le MAT accueille 1 à 2 M2 non alternant pour le stage annuel (semestre 3 + semestre 4). 300 € par stagiaire pour le stage annuel
Etudiant M2 alternant	Le MAT accompagne 1 étudiant M2 alternant à l'année. 800€

Les professeurs des écoles MAT nouvellement nommés dans chaque « suivi » spécifique se verront proposer une formation pour les préparer à leur fonction d'accueil et de tutorat. Des actions de formation selon différentes modalités seront proposées (sur temps remplacé, animations pédagogiques, voire hors temps scolaire avec bénéfice de l'allocation de formation) et organisées à l'intention des MAT, tout au long de l'année, par des formateurs de la direction académique et de l'INSPE. Il est très important que chaque MAT nouvellement nommé s'engage pleinement dans ce parcours de formation.

Si ces perspectives d'accueil, d'accompagnement et de tutorat d'étudiants en master MEEF vous intéressent, nous vous invitons à renseigner le document d'appel à candidature ci-joint, et à le transmettre à votre IEN **pour le 7 avril 2025 délai de rigueur.**

Les MAT ayant déjà exercé cette mission les années précédentes réintroduiront une demande selon les mêmes modalités et le même calendrier. Aucune reconduction tacite n'est en effet prévue dans la démarche de candidature.

Le Directeur académique

Nicolas Feld-Grooten



Pièce jointe : Une fiche de candidature